

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

Le dix-neuf mai deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 13 mai 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusé : M. PETIT Yannick (pouvoir à M. FOUCHE Patrice)

Secrétaire : M. DUPEU Laurent

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur Nivau demande aux élus de signer le registre.

Monsieur le maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le vote des tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2015/2016, ce qui est accepté par les conseillers municipaux.

1 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire relatif aux besoins sur la commune et aux possibilités d'évolution de carrière des agents communaux et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le poste suivant :

- ATSEM principal 2^{ème} classe 35h00 à compter du 1^{er} septembre 2015

qui sera proposé à cette date à Madame Savarit Sylvie, actuellement ATSEM 1^{ère} classe.

Les sommes ainsi engagées seront inscrites au budget 2015.

2 – RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT CUI

Monsieur le maire rappelle que le contrat aidé en faveur de Madame Boutin Brigitte arrive à son terme le 31 mai 2015.

Madame Boutin Brigitte a donné entière satisfaction et il souhaite renouveler son contrat pour l'aide apportée auprès des employées communales au sein de l'école.

Considérant la demande de renouvellement du contrat unique d'insertion (CUI) et l'avis du pôle emploi de Melle ;

Les élus décident de renouveler le CUI de Madame Boutin Brigitte, pour une durée de 12 mois, du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, à raison de 22h00 de travail hebdomadaire (temps de travail annualisé).

Les sommes ainsi engagées seront inscrites au budget 2015.

3 – CONVENTION SIGIL

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil),

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Le maire propose au conseil municipal de :

- S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de sept cent euros (700 €) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Après délibération, les élus acceptent la convention de renouvellement SIGil et la contribution syndicale annuelle d'un montant de 700,00 €.

4 – AVIS SUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME POUR UN TERRAIN A TRESSAUVES

Vu la demande de certificat d'urbanisme opérationnel, n°07912915S0007 faite par la propriétaire d'une parcelle située route de La Mothe à Fressines, dans une zone urbanisable de la commune, en vue d'une division en plusieurs lots ;

Vu les réponses positives des concessionnaires pour les réseaux eau, électricité et assainissement ;

Vu la concertation avec le service route du département concernant la sortie du lotissement envisagée sur la route départementale n°5 dite route de La Mothe ;

Considérant que le projet tel que proposé, avec accès direct sur la route départementale n°5 représente un danger en raison des conditions de visibilité restreinte et entraîne de ce fait un avis défavorable ;

Considérant le projet d'aménagement en cours du carrefour entre la RD 5 et la rue des Chaumettes, étudié par le conseil départemental et la commune, consistant à améliorer la visibilité par la suppression d'une courbe située à l'ouest du projet de lotissement ;

Les élus, après délibération, acceptent le projet de division présenté, sous réserve que la sortie du lotissement sur la RD 5 soit réalisée en adéquation avec le projet d'aménagement de sécurité du carrefour avec la rue des Chaumettes. La partie le long de la RD5, proposée pour l'aire de stationnement du projet de lotissement sera réservée pour améliorer l'accès et la sécurité des usagers.

5 – AMENAGEMENT DE SECURITE D5/D7

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été avisé que la société ASTEC, maître d'œuvre pour le projet d'aménagements de sécurité des RD5 et RD 7 a cessé son activité le 15 mai dernier. Les communes partenaires de La Crèche et Sainte-Néomaye en ont été informées.

A ce jour, les phases diagnostic et avant projet sont réalisées, et la phase projet est en cours d'exécution.

Monsieur le maire a demandé à la société ASTEC de terminer la phase projet et de fournir à la commune les plans du projet, un courrier précisant leur incapacité à terminer la mission de maîtrise d'œuvre et la facture d'honoraire présentée par le liquidateur.

Il propose que le projet soit validé par les trois communes dès réception, afin de lancer une consultation pour le reste de la mission de maîtrise d'œuvre du dossier, de l'étape consultation des entreprises (DCE) à l'étape réception des travaux, avec une mention dans le dossier de consultation obligeant à prendre le dossier au stade de projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la proposition de consultation pour recruter un autre maître d'œuvre et chargent Monsieur le maire d'organiser la présentation du projet avec les communes partenaires, de solliciter leurs avis sur la suite du projet et de lancer la consultation auprès des entreprises.

6 – DETR 2^{ème} APPEL A PROJET

Monsieur le maire fait lecture de la circulaire transmise par la préfecture des Deux-Sèvres, précisant que le nombre de dossiers déposés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 a été insuffisant au regard des crédits disponibles, un 2^{ème} appel à projets est donc lancé auprès des collectivités.

Après étude des possibilités, et consultation des services préfectoraux, le projet « aménagement de sécurité sur RD 5 et RD 7 peut être éligible à hauteur de 25% du montant HT des travaux., plafonné à 45 000,00 €.

Après délibération, les conseillers municipaux :

- décident de scinder les demandes de subventions, en 2015 pour les travaux concernant la RD 7 et en 2016 pour les travaux concernant la RD 5.

- chargent Monsieur le maire de solliciter :

- * La Préfecture des Deux-Sèvres pour l'obtention d'une subvention DETR programmation 2015, 2^{ème} appel à projets pour les travaux de sécurité de la RD7.

- * Le conseil départemental des Deux-Sèvres, pour l'obtention d'une subvention « action de sécurité » pour les travaux de sécurité de la RD7.

et de signer tout document se rapportant à ces demandes.

7 – BILAN SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS

Un tableau récapitulatif des projets en cours avec les estimations des coûts et des financements à envisager est présenté aux élus par Monsieur le maire.

Les membres du conseil municipal choisissent de donner la priorité au projet « mairie 2^{ème} phase » pour la demande de FRIL auprès de la région.

Le projet « aire de jeux » bénéficie d'une enveloppe de 17 000,00 € inscrite au budget 2015, l'autofinancement et les travaux en régie seront privilégiés, la priorité est donnée aux autres projets pour les demandes de subventions.

Monsieur le maire précise qu'il est possible de compter sur le retour de TVA d'un ou deux projets pour financer le troisième deux ans après.

Les élus décident de lancer les projets dans l'ordre suivant :

- aménagements sécurité sur RD 7 puis sur RD 5,

- demande de subvention CAP79 pour le dossier « restaurant scolaire » dès réception de la DETR.

- demander une prolongation de validité d'un an pour la DETR obtenue pour le projet « mairie phase 2 » en raison du caractère prioritaire du projet restaurant scolaire.

Monsieur Fouché Patrice est chargé de présenter à la prochaine réunion, une simulation reprenant les projets, l'autofinancement prévu au budget 2015 et les emprunts à prévoir.

8 – BILAN SUR LES PRESTATIONS SOCIALES CNAS

Monsieur le maire rappelle que les agents communaux bénéficient d'un service d'aide sociale assuré par le CNAS, auprès duquel ils peuvent obtenir des aides diverses pour les séjours vacances, la rentrée scolaire, des chèques lire/disque/culture ou CESU, etc...

Une cotisation annuelle est versée par la commune.

Monsieur Ripolli Jean-Pierre, délégué communal a participé à la réunion de la section départementale et précise que le bilan pour la commune de Fressines est très positif même si tous les agents n'utilisent pas le service.

9 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Informations :

- Les chaises et les tables supplémentaires commandées pour la salle des fêtes ont été livrées.
- Trame verte : le dossier transmis par la commune au conseil régional est recevable. Les travaux seront réalisés avant le 30 mars 2017.
- Feu d'artifice du 14 juillet : Monsieur Fouché présente deux devis de la société SEDI. Une version « show n°4 » pour 1 926,00 € TTC et une version « show n°3 » pour 1 905,00 € TTC. Les élus optent pour la version show n°3. Monsieur Fouché précise que la réglementation va changer à partir du 4 juillet 2017. Les communes devront prendre un artificier, ou suivre une formation artificier de 4 jours ou choisir un feu d'artifice moins puissant.
- La prochaine réunion de la commission information est programmée le 21 mai à 20h. Le Fressines infos, la rencontre avec les associations et les festivités du 14 juillet sont à l'ordre du jour.

CCAS/Mme Ledoux :

- Le prochain repas des aînés sera organisé le 23 janvier 2016. (les vœux du maire seront le 8 janvier).
- Cimetière : Monsieur Chollet, agent communal, va faire une proposition pour le réaménagement du jardin du souvenir.
- Le 16 septembre 2015 : sortie avec les gagnants du repas des aînés 2015.

Ecole :

- Madame Moreau fait lecture du compte rendu de la dernière réunion de la commission école.
- Monsieur Nivau fait part de sa rencontre avec Monsieur Tiquet inspecteur d'académie qui propose une médiation entre le maire et la directrice d'école. Monsieur Nivau ne souhaite pas participer à cette médiation et demande l'avis des conseillers. Après discussion, les élus décident de ne pas donner suite à la proposition de médiation et souhaitent que l'inspecteur d'académie prenne ses responsabilités, compte tenu des doléances faites par les familles et les élus. Les conseillers chargent Monsieur le maire de préparer un courrier à Monsieur Tiquet qui sera signé par tous unanimement.
- Le sèche linge de la cantine a été changé. Une affiche sera apposée pour rappeler l'entretien à effectuer après chaque utilisation.
- Madame Moreau précise que les membres de la commission école se sont réunis avant le conseil municipal pour évoquer les horaires de la rentrée scolaire. Mesdames Pothet et Savarit, ATSEM, disposeront de temps de préparation pour les activités périscolaires. Tous les matins de 7h à 7h15 pour Madame Savarit et tous les soirs de 18h45 à 19h pour Madame Pothet. De ce fait, les horaires et les tarifs de la garderie scolaire seront modifiés à compter de la rentrée de septembre. Ouverture le matin à partir de 7h15 et fermeture le soir à partir de 18h45. La commission propose au conseil municipal les tarifs de cantine et de garderie suivants :
 - Cantine scolaire : Enfant : 2,20 € le repas Adultes et enseignants : 4,55 € le repas
 - Garderie scolaire : La vacation du matin de 7h15 à 8h25 : 1,50 €
 La vacation du soir lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h : 1,50 € et de 18h à 18h45 : 1,00 €.
 La vacation du soir vendredi de 16h à 18h : 1,50 € et de 18h à 18h45 : 1,00 €.
 La garderie est gratuite le mercredi de 12h à 12h30 et tout dépassement au-delà de 12h30 le mercredi et 18h45 le soir sera facturé 6,65 €.

Le conseil municipal accepte d'appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2015/2016.

Voirie/bâtiments :

- Monsieur Texier a sollicité l'entreprise Champigné TP de Celles/Belle pour le concassage des cailloux dans la plaine, dont le montant du devis est de 3 072,00 € TTC.
- 10 tonnes de PATA ont été commandées pour application sur la voirie communale pour un coût de 6 480,00 € TTC.

- Une commande est en cours pour les rideaux de la petite salle de la salle des fêtes, pour un montant de 1 294,00 € TTC, la couleur reste à choisir. Les fixations des tringles seront prises sur le plafond d'origine.
- Les enduits du mur du village antenne sont terminés.
- Le débernage réalisé chemin des Vignes facilite nettement l'écoulement des eaux de ruissellement.
- Un devis pour le plafond de la salle de musique a été demandé.
- La balayeuse de trottoir demandée par les agents techniques peut être adaptée sur la tondeuse autoportée actuelle au lieu d'être achetée. L'équipement nécessaire pour la tondeuse se chiffre à environ 800 €. Les élus demandent à M. Texier de s'assurer de la capacité de cette tondeuse très sollicitée, à recevoir un équipement supplémentaire.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'association foncière de Fressines organise sa dernière assemblée générale le 29 mai prochain. Monsieur Ripolli représentera la commune et est chargé de questionner les membres de l'association sur le devenir, après la dissolution de l'association, des haies et leur entretien dont ils ont la charge.
- Monsieur le maire présente aux élus d'une part un courrier de remerciement de Monsieur Mazin et Madame Brillaud, candidats aux élections départementales, pour le prêt de la salle à l'occasion de leur campagne électorale et d'autre part un courrier de remerciement de l'association « A Side Humant » pour la mise à disposition des sanitaires et de la salle de garderie pour leur convoi Jumbo Raid Niortais.
- Monsieur le maire informe les élus d'une proposition de conférence organisée le 8 septembre par le centre de gestion des Deux-Sèvres, à l'attention des élus employeurs, concernant le rôle et la responsabilité de l'employeur sur l'alcool sur les lieux de travail. Les bulletins d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie.
- L'association des maires des Deux-Sèvres organise régulièrement des formations à l'attention des élus sur différents thèmes. Les programmes et bulletins d'inscription seront transmis par mail aux conseillers.
- Monsieur le maire a rencontré le président du SAM et Madame Dupuy au sujet des clôtures à terminer aux alentours de la station d'épuration. Une entente a été trouvée pour les finitions de ces clôtures.
- Monsieur Magrino Marius, propriétaire d'une maison en vente au clos de la Badinière, a été destinataire, à plusieurs reprises, de courriers l'invitant à procéder au nettoyage de la voirie, après des travaux sur son mur de clôture. Face au silence de cette personne, Monsieur le maire propose aux élus de mettre en application une délibération du conseil municipal, datant du 24 juin 2008 et précisant que tout travail d'entretien réalisé sur la voirie par les agents communaux, suite aux dégradations de tiers sera facturé 20,00 € de l'heure. Les élus demandent à ce que des photos soient prises et chargent Monsieur le maire d'appliquer cette délibération.
- Madame Piot rappelle que l'éclairage public ne fonctionne toujours pas rue des Rompis. S'agissant d'une voirie privée, Monsieur le maire se charge de rappeler au propriétaire ses obligations d'entretien.
- L'association Fressines.net demande s'il lui est possible d'utiliser l'ancien secrétariat de mairie pour ses séances hebdomadaires. Monsieur Fouché est chargé de prendre contact avec le président de l'association.

Fin de la séance à 23h30